



Non renouvellement de CDD

Par **pandou22**, le **29/03/2017 à 18:47**

Bonjour,
Je suis embauché en cdd (premier emploi) pour un remplacement d'une durée de 2 semaines du 21/03/2017 au 02/04/2017 dans un cinéma.
Lors de l'entretien d'embauche, il nous a bien été fait comprendre que ce dernier pourrait être renouvelé par la suite pour la période des vacances scolaires et par la suite devenir un cdi etc...
Hors je ne souhaiterais pas continuer plus loin que ces 2 semaines et donc y mettre un terme le 2 Avril.
Dois-je en avvertir le DRH par mail/courrier avant ou attendre une réelle nouvelle proposition de leur part et la refuser ?
Etant débutant dans le milieu du travail, tout autres conseils sont également les bienvenus.
Merci d'avance.

Par **morobar**, le **29/03/2017 à 18:50**

Bonjour,
Vous ne dites rien, ne demandez rien.
Vous attendez l'échéance du CDD.